

## MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

### Nos formations sont :

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.
- Réparties sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie.

### Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

04.50.62.90.48  
[formations@cdos74.org](mailto:formations@cdos74.org)

### CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative  
97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy  
[www.cdos74.org](http://www.cdos74.org)

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774



## FORMATION



## MESURER LA POTENTIELLE IMPOSITION DES ACTIVITÉS LUCRATIVES DE SON ASSOCIATION

## QUELS CRITÈRES D'EXONÉRATION ? QUELLE MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ?

Livret de contenu (2023-01-V1)

## EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Le CDOS 74 propose une formation « **Mesurer la potentielle imposition des activités lucratives de son association** » dans le but d'aider les dirigeants, bénévoles et salariés associatifs à se situer fiscalement par rapport à ses activités lucratives et à la concurrence éventuelle du secteur marchand.

## OBJECTIFS GENERAUX



- Analyser ses activités lucratives et ses conséquences fiscales.
- Rédiger un dossier de rescrit « imposition ».
- Comparer ses activités avec le secteur marchand et se situer dans le champ de la concurrence : conséquences fiscales.

## PUBLIC CIBLE



- Dirigeants associatifs.
- Futurs dirigeants associatifs.
- Particuliers en phase de création.
- Salariés associatifs.
- Autres professionnels en lien avec la vie associative.

**FORMATEUR :** Emmanuel Roch, conseiller et formateur associatif CDOS 74.

Formation	Dates	Lieux	Horaires
Mesurer la potentielle imposition des activités lucratives de son association	14 mars 2023	Anancy + Visioconférence	14h/16h

# CONTENU DE LA FORMATION

## IMPOSITION DE SES ACTIVITÉS



### Contenu de la formation :

- Définition d'une activité lucrative : ventes et prestations de services.
- Analyse de la concurrence vis-à-vis du secteur marchand.
- Le dossier de rescrit « imposition ».
- Critères d'exonération des impôts commerciaux.
- Influence de la fiscalité sur le fonctionnement et la structuration interne de l'association.

### Prérequis :

Pas de prérequis.

### Délai d'accès :

48 heures entre la demande d'inscription et la confirmation de participation.

### Tarifs :

- Bénévoles associatifs :  
⇒ 20 euros/personne à Anancy et visioconférence
- Particuliers : 20 euros.
- Salariés et professionnels : 40 euros/heure.

### Organisation pédagogique :

Power point, vidéos, étude de cas, outils de gestion, partage d'expériences...

**Accompagnement post formation (rdv, mails, téléphone) :** Un accompagnement à la rédaction du dossier de demande de rescrit est proposé à l'issue de la formation.